



GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ 01.76 84.14 33 /01 76 84.14.34

www.cgt-renault.com - e.mail usines@cgt-renault.com

Le 20 décembre 2016

10^{ème} réunion accord de compétitivité pluriannuel 2017/2019

Phase de formalisation de nouveaux reculs sociaux !

Cette réunion était consacrée à la lecture du 1^{er} thème GPEC de l'accord « *compétitivité pluriannuelle* ». La direction, représentée seulement par la responsable des relations sociales accompagnée de la juriste, a confirmé la tenue de 2 autres réunions prévues les 4 et 5 janvier 2017.

Réunions au terme desquelles l'accord sera soumis aux organisations syndicales pour signature.

Contrairement au schéma habituel, le préambule qui constitue le fondement politique des objectifs de la direction n'a pas été évoqué.

Il le sera lors des prochaines réunions, ou cette fois le DRH et peut être un représentant du comité de direction daigneront être présents !

Visiblement, l'affaire leur semble pliée... Leur part salariale variable assurée ?

Transparence et « *qualité du dialogue social* » ?

La direction a refusé de communiquer les documents présentés demandés par la seule CGT. **Elle ne communiquera l'accord finalisé aux organisations syndicales que le 6 janvier au matin.**

Si nous connaissons que trop bien ce que risquent de coûter les dispositions de cet accord aux salariés pour les 3 prochaines années, chacun sait bien que « *c'est dans les détails que le diable se cache* » !

En refusant de mettre sur table, en « *toute transparence* », un texte aussi lourd de conséquences pour les salariés, la direction limite ainsi la capacité de chaque syndicat à étudier dans le détail ce texte pour en faire part aux salariés avant la mise à signature.

La direction peut toujours se targuer d'un « *dialogue social de qualité* », mais dans la vraie vie... !

Ainsi, pendant 3h demie, la représentante de la direction a procédé à la lecture des articles relatifs à la GPEC (formation, embauches, mobilité, TPFC...).

Globalement, (à vérifier avec l'accord finalisé...), la direction a repris les dispositions sur lesquelles la CGT s'est largement exprimée, et sur lesquelles elle reviendra dans le détail dès qu'elle aura possession de l'accord finalisé.

Deux points importants sont quand même à souligner :

- **Mobilité intersites :** **La suppression de la compensation financière** égale à ½ mois de salaire pour 6 mois de prêt pour les petits déplacements et 1 mois de salaire pour les grands déplacements.
- **DACS :** Dans l'hypothèse où le prochain Président de la République (et sa majorité) repousserait l'âge légal de départ à la retraite, les DACS et ceux susceptibles de l'être seraient impactés. **Ceux qui seraient déjà dans le DACS devront revenir travailler au terme de leur 3 ans** pour attendre l'heure où ils pourront liquider leurs droits à la retraite. **Et les autres repousser d'autant leur adhésion à la DACS.**

Pour autant et en espérant une forte mobilisation des salariés à la hauteur de leurs intérêts, bonnes fêtes de fin d'année !